A stylized, colorful illustration of a landscape. The foreground features rolling green hills with a brown path. On the left, there is a green tree, a purple flower, and an orange flower. A small red bird is flying in the sky. The background consists of blue and white wavy bands representing the sky.

Une ferme Bio, Solidaire et Équitable

Le projet

Ce projet réunit les trois piliers du développement durable. Il a pour but de contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan Climat voté au Conseil de Paris, de développer une Economie sociale et Solidaire, de contribuer à l'éducation citoyenne et responsable des enfants parisiens, de dynamiser la filière agricole Biologique.

Cela permettra :

- De créer des emplois pour les personnes en situation de handicap, les chômeurs de longue durée, les jeunes en difficulté d'insertion.
- D'approvisionner les écoles du 1^{er} degré en produits bio (circuit court)
- D'organiser des classes vertes, basées sur la découverte et le respect du monde vivant
- D'utiliser une ressource foncière disponible, afin de produire des énergies renouvelables (ENR)
- De protéger la biodiversité et les terres dont la Ville de Paris est propriétaire
- De faire renaître le lien qui unit la capitale à ses campagnes au travers de ce projet démonstrateur et solidaire.

Historique

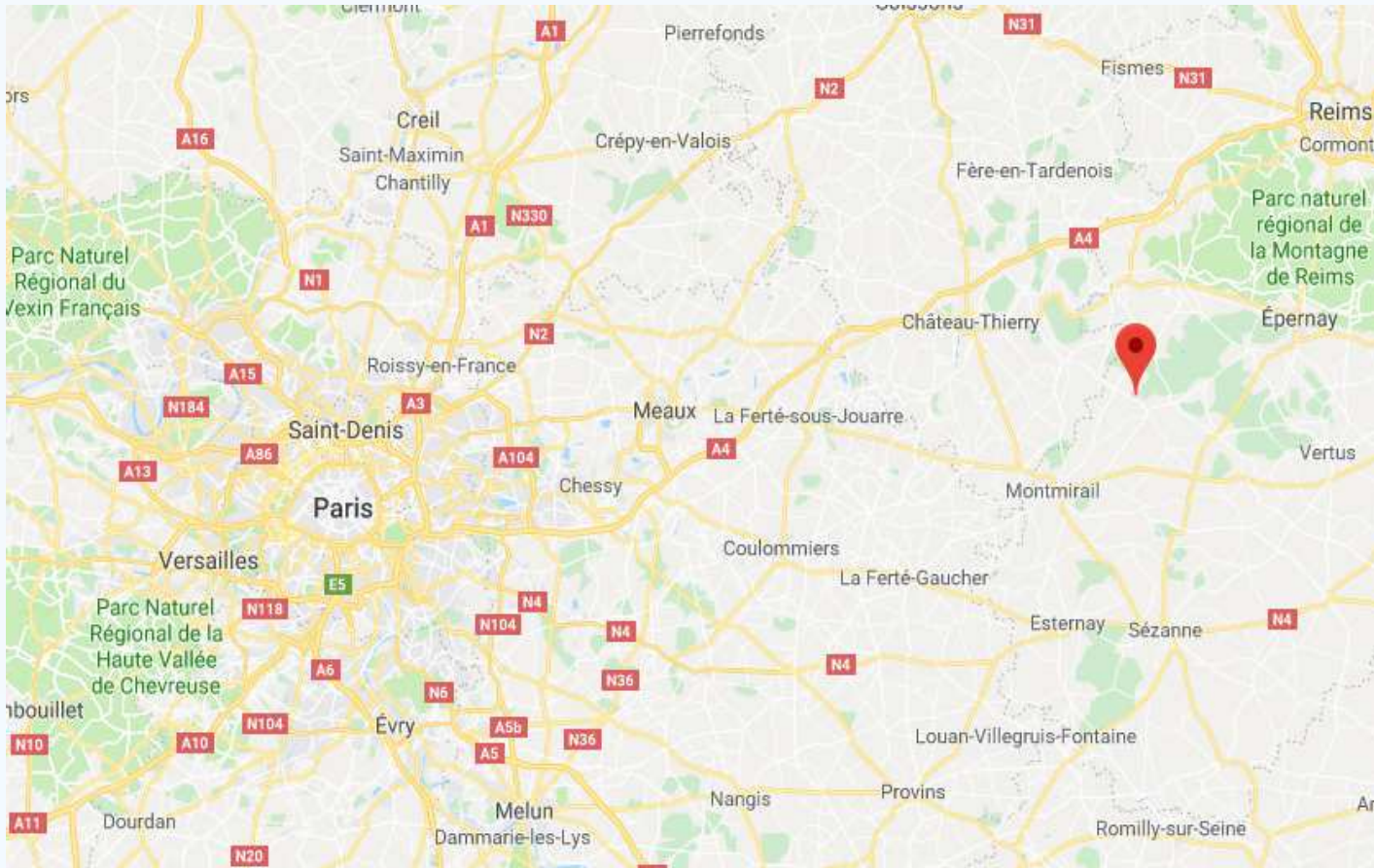
La ville de Paris a fait l'acquisition de terrains dans la vallée du Surmelin dans la moitié du XIXème siècle. Ces terrains étaient situés à des endroits stratégiques, car ils possédaient de nombreuses sources. C'est ainsi qu'aujourd'hui encore, l'eau de la vallée de la Dhuis, voisine de celle du Surmelin, alimente Paris en eau.

Pour ce faire la ville de Paris avait construit un aqueduc d'une centaine de kilomètres https://fr.wikipedia.org/wiki/Aqueduc_de_la_Dhuis .

Le projet de captation du Surmelin n'a jamais abouti, suite à la protestation de la population locale et du travail de M Louis Courajeod (conservateur au musée du Louvre). La Ville de Paris a conservé ces terres dont une majeure partie fût transformée en exploitations agricoles et l'autre partie fût confiée aux égoutiers de Paris. Ils y construisirent une colonie de vacances qui fût active jusqu'en 1968. Elle accueillait principalement des enfants de familles modestes et des orphelins de la Ville de Paris.

L'ensemble des terrains compte environ quatre-vingt six hectares de champs, prés, et bois dont une partie classée en zone protégée.

Localisation



Ferme de la Ville Sous Orbais



Les trois piliers du projet

1. Économique :

- Rénovation écologiquement responsable des bâtiments existants sous la conduite de la direction des constructions publiques et de l'architecture (DCPA): construction de la ferme (hébergement) et ses ateliers (centre de production agricole et conserverie)
- Réemploi d'équipements de restauration d'écoles et crèches parisiennes (DASCO/DFPE)
- Mise à disposition de la ferme des terres agricoles à une SCOP d'agriculteurs en partenariat avec la direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE).
- Création d'une filière d'approvisionnement des écoles parisiennes en produits frais (légumes, fruits, miel, oeufs) et produits transformés (confitures, compotes, jus de fruits, conserves de légumes, produits laitiers) à partir de cette ferme via une convention avec la caisse des écoles (DASCO).

2. Social :

- Accompagnement à la réinsertion professionnelle dans le milieu agricole, éducatif et de l'énergie des personnes en situation de handicap et éloignées de l'emploi en partenariat avec les maisons du handicap, Pôle Emploi (« territoires 0 chômeurs ») et les apprentis d'Auteuil.
- Accompagnement des agriculteurs locaux à la mise en œuvre de l'agriculture biologique en partenariat avec le ministère de l'agriculture
- Organisation de classe verte à la ferme pour les écoles parisiennes (DASCO). Création d'espaces agricoles pédagogiques pour les plantations des enfants.

3. Ecologique :

- L'ensemble des bâtiments seront autosuffisants énergétiquement (production d'ENR, sobriété énergétique) et éco construits (matériaux biosourcés et géosourcés, réemploi, réutilisation et minimisation des déchets).
- Le projet utilisera les surfaces bâties existantes sans expansion
- Les terres agricoles seront gérées de façon durable dans le respect de la biodiversité.
- Le site se situant à 30 km d'un fleuve (la Marne), le transport des marchandises pourra se faire en majorité par voies navigables.

Estimations

- Rénovation des bâtiments :
 - Les bâtiments agricoles (2000 m²) = 2 700 000 €HT
 - L'habitation = 750 000 €
 - Rénovation voirie réseaux divers = 100 000 €
 - Création de caves en sous sol sous la cour intérieure (fromage, champignons, ...) équipées: 300 000 €
 - Réaménagement des terrains agricoles et clôtures = 100 000 €
 - Production d'ENR (énergie issue du compost, énergie solaire) = 250 000€

Conclusion

La Ville de Paris possède ces domaines depuis la fin du 19^{ème} siècle, son histoire s'est inscrite dans la vallée et dans la mémoire de ses habitants.

La connaissance du passé et la transmission des savoirs et savoir-faire permettent de construire l'avenir. Ce projet permettra de créer un lieu d'expérimentation, un laboratoire de mise en œuvre des orientations majeures du Plan Climat.